

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 02 février 2021

20 heures

Convocations adressées le 28 janvier 2021

Etaient présents : LELIEVRE GRAND FOUBERT LEBOUÇ CHANOT DELAUNAY DUVAL FLANDRIN GUYONNET-PAYEL LAMBERT PICHEREAU

Absents excusés : BOULARD, FERAULT qui a donné procuration à M. le Maire

Avis du Conseil Municipal sur une demande de certificat d'urbanisme opérationnel au lieu-dit Petit Etinoux,

Les membres du Conseil Municipal ont émis, à l'unanimité, un avis favorable motivé à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation (construction bois écologique) au lieu-dit le Petit Etinoux présentée par M. Alban DUIS.

Païement heures supplémentaires Personnel Communal,

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé M. le Maire à payer les heures supplémentaires (37 heures pour les mois de sept, oct et nov 2020 liées à la Covid) d'un adjoint technique.

Examen devis reçu pour le cimetière paysager de Lignières (espace réservé aux personnes crématisées),

2 devis ont été demandés pour agrandir et aménager l'espace cinéraire au cimetière de Lignières
Après examen de ceux-ci il a été retenu pour :

Société GRANIMOND : Un columbarium (modèle Cap Horn – 6 familles) pour un montant de 5.460,00 € H.T



Atelier Mayennais de Marbrerie : Un cendrier pour dispersion des cendres avec grille galvanisée pour un montant de 380,00 € H.T



Point sur les travaux à la salle des fêtes,

M. le Maire a fait état de l'avancement des travaux (carrelage posé, début des travaux de peintures cette semaine, l'abri bus va être déplacé de quelques mètres, la cheminée restante sur l'ancienne cuisine va être démolie)

Point sur la situation de la Boulangerie,

Les membres du Conseil Municipal, considérant les difficultés financières du Boulanger, ont décidé de réduire le montant du loyer commercial de 200,00 euros par mois (le loyer commercial H.T passe donc à 246 € H.T au lieu de 446 € H.T) et ce pendant toute la durée des restrictions (confinement, couvre-feu) liées à la Covid.

Les membres du Conseil Municipal appellent la population à se mobiliser pour faire fonctionner ce commerce.

Questions diverses

Départ d'un employé communal : Joël BARROCHE, Adjoint technique, sera embauché le 15 mars 2021 par le SIAEP des AVALOIRS.

Il sera mis à la disposition de la Commune à raison d'une journée par semaine. Ce point sera à nouveau débattu en réunion de conseil pour la signature de convention de mise à disposition.

Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

La 3^{ème} Adjointe au Maire a donné le compte rendu de la réunion à laquelle elle a participé dans les locaux de la CCMA. Si la garderie ne passe pas en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) elle perdra la subvention annuelle de la CAF – mais passer en ALSH nous contraindrait à créer un 2^{ème} poste – la commune n'y serait pas « gagnante » financièrement. D'autres réunions auront lieu avec la CCMA pour étudier ce problème que rencontre les petites structures telles que la nôtre.

Pacte de gouvernance de la CCMA : chaque conseiller municipal a été destinataire d'un questionnaire de la CCMA concernant principalement les relations entre les communes et la communauté de communes. Ils sont invités à répondre à ce questionnaire et à le transmettre à la CCMA ou à le déposer en mairie pour remise à la CCMA.

A Lignières-Orgères, le 3 février 2021

Signé Le Maire,

Raymond LELIEVRE